

Qu'ils sont nés dans le pays et qu'ils comprennent la langue anglaise et sauvage.

Qu'ils étaient présents lors de la signature du traité au Fort-d'en-Bas, l'an dernier, et ont entendu toute la discussion qui l'a précédé.

Que le jour où le dit traité fut signé, les chefs ont énuméré les articles qu'ils demandaient en outre de l'argent stipulé par le traité.

Que ces articles étaient des instruments aratoires pour les chefs et les sous-chefs ; des waggon, des harnais et des vêtements ; des bœufs de travail, des taureaux, vaches, cochons, moutons, dindons et poules ; pour chaque réserve, le secours d'un médecin, une maison et un maître d'école ; s'ils désiraient avoir en marchandises leur argent, on leur en donnerait aux prix du Canada.

Que le gouverneur Archibald et le commissaire Simpson ont tous promis aux sauvages que toutes ces choses leur seraient données en disant : " Nous ne mettrons pas toutes ces choses sur le papier du traité, mais nous promettons de faire un autre papier qui fera tout aussi bien, et vous serez certains d'avoir les choses."

Que ces choses n'ont pas été données, et que tant qu'elles ont été demandées par le chef à Henry Prince, au paiement de cette année, il n'a pu avoir de réponse satisfaisante du commissaire.

Signé : DAVID PRINCE,

" JAMES LETTER, sen.,

" HENRY CHIEF,

" THOMAS FLETT,

" WILLIAM BEAR,

" THOMAS SPENCE.

Attesté sous serment, à Saint-Pierre, }
le 30 décembre 1872. }

Signé : WM. HENRY PRINCE, J. P.

BUREAU DES SAUVAGES, WINNIPEG, 1er mars 1873.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 février, renfermant copies des lettres de M. John Schultz, M. P., la réponse du Département à ces lettres et un affidavit de certains sauvages au sujet des promesses faites au premier traité, au Fort Saint-Pierre. Ma lettre du 24 ult., en réponse à un télégramme reçu du député surintendant Spragge, aura expliqué l'affirmation solennelle des sauvages.

Il y a cependant la question du médecin, dont vous demandez surtout à être renseigné. Je ne me souviens d'aucune promesse de cette nature, et je ne l'ai jamais entendu mentionner avant la réception de votre lettre.

Je suis un peu surpris que les sauvages n'en aient jamais parlé dans leurs récapitulations des diverses choses auxquelles ils croyaient avoir droit, avant l'assemblée du docteur Schultz avec les indigènes respectables qui n'ont pas reçu " l'argent " promis par le traité, et je puis seulement supposer que l'idée leur en est venue à la suite du fait que, ayant été assez heureux pour avoir ce monsieur comme leur représentant en Parlement, ils feraient bien, pour cimenter l'alliance, d'obtenir ses services comme médecin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Signé : MOLYNEUX ST. JOHN,

Agent des sauvages.

Honorable Joseph Howe,
Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

(No. 122.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
FORT GARRY, 13 décembre 1872.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'attirer l'attention du gouvernement du Canada sur l'attitude et la position actuelle des tribus sauvages dans cette province et sur les territoires adjacents ;